



Demarche pour violence volontaire et mise en danger d'autrui

Par **laurence**, le **21/03/2012** à **20:30**

Bonjour,

j'ai besoin de votre aide, suite un "accident" (un homme en voiture a voulu nous renverser alors que nous étions a pied) j'ai déposé plainte au commissariat, l'enquête suit son cours et elle devrait être traitée par le procureur, le commissariat me propose de me porter partie civile mais je ne sais pas quels sont les avantages ni les démarches a mettre en œuvre, merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **22/03/2012** à **09:59**

Bonjour,

C'est une simple déclaration à faire qui va vous permettre d'avoir accès à toutes les pièces du dossier et de demander au tribunal correctionnel de fixer le montant des dommages-intérêts.

Prenez un avocat qui vous épaulera.